



Service régional et départemental
de la communication interministérielle

Rouen, le vendredi 22 mars 2019

Sécurité publique

Interdiction de manifestation en centre ville de Rouen

Les manifestations de "gilets jaunes" qui se déroulent chaque samedi en centre-ville de Rouen depuis le 17 novembre 2018, sont le théâtre de violences et d'exactions ayant entraîné des dommages très significatifs en particulier pour les commerces et les infrastructures.

Eu égard à la nécessité de maintenir l'ordre public et aux risques encourus compte-tenu des appels à manifestation, sans dépôt de déclaration en préfecture, diffusés sur les réseaux sociaux pour la journée du samedi 23 mars, Fabienne Buccio, préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime a pris **un arrêté interdisant toute manifestation dans le centre-ville de Rouen, samedi 23 mars de 10h à 22 h, selon un périmètre annexé à l'arrêté.**

Par ailleurs, comme ce fut le cas lors des samedis précédents, la préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime a pris **deux arrêtés**, valant du vendredi 22 mars 2019 (18h00) au dimanche 24 mars 2019 (soir) :

- **La vente et l'utilisation de pétards et feux d'artifices** dits de divertissement, sont **interdites sur tout le département**
- **La vente et l'utilisation de bouteilles ou bidons** contenant des produits chimiques, inflammables ou explosifs, sous la forme liquide, solide ou gazeuse (essence, acide chlorhydrique, acide sulfurique, soude, chlorate de soude, alcools à brûler et solvants) et la vente de carburant aux usagers sous forme conditionnée (jerricans, bidons, etc.) **sont interdites sur tout le département.**

Enfin, la préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime, a pris, pour la période du vendredi 21 mars au mercredi 27 mars, **un nouvel arrêté, interdisant toute manifestation sur le rond-point des vaches en raison des exactions ayant eu lieu sur ce site depuis le dernier arrêté.**

La préfète rappelle que **la sécurité doit constituer, pour toutes et tous, une priorité absolue.**

Face à la volonté de certains groupes violents de commettre des dégradations et exactions en centre-ville, les riverains et les commerçants sont à nouveau invités à prendre des mesures de précaution particulières pour la journée de samedi 23 mars, notamment à Rouen mais également au Havre.

SRDCI

tél. 02 32 76 50 14

7, place de la Madeleine – 76036 ROUEN Cedex

www.seine-maritime.gouv.fr et www.normandie.gouv.fr . Twitter : @prefet766 **courriel** : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

Pour ces raisons, il est vivement conseillé de remiser poubelles - même vides - pancartes, encombrants, vélos et matériaux susceptibles d'être endommagés ou utilisés à des fins d'agressions ou de destructions. Les commerçants sont invités à être en capacité de ranger rapidement les terrasses en cas de danger avéré.

La préfète rappelle que le droit de manifester est un des fondements de notre République à condition qu'il s'exerce dans le respect des personnes et des biens.

SRDCI

tél. 02 32 76 50 14

7, place de la Madeleine – 76036 ROUEN Cedex

www.seine-maritime.gouv.fr et www.normandie.gouv.fr . Twitter : @prefet766 **courriel** : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr